

- SANTE DE L'ENFANT -

Pour une première inscription, une fiche sanitaire de liaison est à retirer au secrétariat ou téléchargeable sur le site du Centre Socio Culturel et à rendre impérativement avant l'accueil de l'enfant.

- INSCRIPTIONS -

ATTENTION ! LES PLACES SONT LIMITÉES !

Les inscriptions se prennent à partir du 23 Mars et sont closes le jeudi précédant la semaine souhaitée avant midi en fonction des places restantes.

- POUR TOUT RENSEIGNEMENT -

Centre Socio Culturel **imaGine**

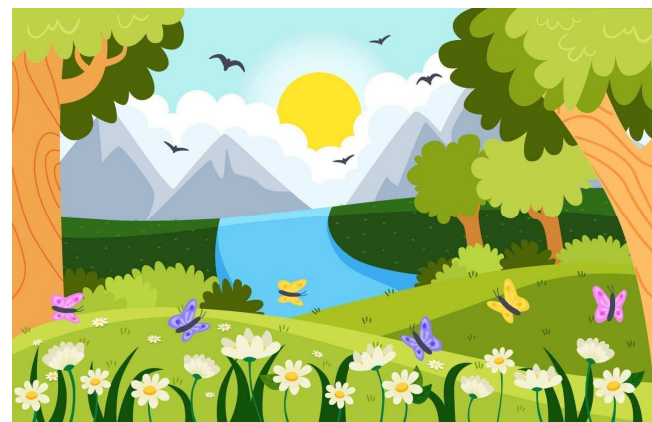
Place Adrien Printz, Serémange-Erzange

03.55.18.03.11

contact@csc-seremange-erzange.fr



Centre aéré printemps 2026



du 13 au 24 avril

- CONTEXTE -

Animations à thèmes : printemps, activités de loisirs, manuelles et sportives. Également au programme : des sorties pédagogiques et bien d'autres surprises !

- HORAIRES - LIEUX D'ACCUEIL -

Les activités se déroulent de 9h à 17h.

L'accueil du matin se déroule de 8h à 9h et l'accueil du soir de 17h à 17h30. Les horaires doivent être respectés **scrupuleusement** afin de garantir la sécurité de tous.

Les enfants sont accueillis dans les locaux du Centre Socio Culturel
Imagine

- DIVERS -

Pour les enfants d'école maternelle, veuillez à fournir des vêtements de rechange (en particulier des sous – vêtements) en cas d'incident.



- TARIFS -

(comprenant l'encadrement, le repas, les activités et le goûter)

Enfants domiciliés ou scolarisés
à Serémange-Erzange

Enfants domiciliés et scolarisés
dans une autre commune

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
5 jours	70 €	80 €	90 €	95 €	105 €	110 €
	77 €	88 €	99 €	104.50 €	115.50 €	121 €

Définition des tranches :

Tranche 1 : QF < 550

Tranche 3 : 751 < QF < 1100

Tranche 5 : 1351 < QF < 1700

Tranche 2 : 551 < QF < 750

Tranche 4 : 1101 < QF < 1350

Tranche 6 : QF > 1701

La prestation de service de la CAF est déduite pour les allocataires. La tranche appliquée est déterminée en fonction de votre quotient familial. Pour le calculer, merci de nous présenter votre dernier avis d'imposition. Possibilité de déduire les aides aux temps libres de la CAF, les aides de votre mairie, comité d'entreprise.

Nous vous rappelons que le centre aéré fonctionne du lundi au vendredi (la semaine ne peut être fractionnée). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant sauf en cas de force majeure ou de maladie (sur présentation d'un certificat médical).